

# **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

**AG du 20 avril 2019**

**Mesdames, Messieurs,**

**Cette première vidéo est une entrée en matière qui précise le contexte dans lequel notre fédération va devoir s'adapter dans les prochains mois et les prochaines années. Un nouveau cadre précisé par la réforme de la chasse française et qui va conférer aux fédérations départementales, régionales et nationale de nouvelles missions de service public et de préservation de la biodiversité.**

**Je reviendrai plus en détails sur ces aspects dans le rapport moral à suivre.**

## **Remerciements aux personnalités présentes**

- + Monsieur Laurent BRESSON, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Seine Maritime représentant Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet**
- + Monsieur Xavier BATUT, Député de la 10<sup>ème</sup> circonscription**
- + Monsieur Didier PERALTA, Conseiller Régional de Normandie**
- + Monsieur Pascal MARIE, Conseiller régional délégué à la chasse, représentant Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie**
- + Monsieur Pascal MARTIN, Président du Département**
- + Monsieur Michel LEJEUNE, représentant le Président de l'Association des Maires de Seine Maritime, Monsieur MERVILLE**
- + Monsieur Jean-François BLOC, Conseiller Régional**
- + Monsieur Didier VERGY, Président de l'ANCGE – Conseiller Régional**

- + Monsieur Patrice FAUCON, Président de la FDCSEA 76**
- + Madame Laurence SELLOS, Présidente de la Chambre d'Agriculture**
- + Monsieur François DENIS, Délégué interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage**
- + Monsieur Jean-François CHENY, représentant Monsieur Antoine COUKA, Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts**
- + Monsieur Olivier DEGENMANN, Directeur départemental de la protection des populations de Seine Maritime**
- + Monsieur Francis ALABERT, représentant Monsieur Michel CANU, Maire d'Yvetot**
- + Monsieur Thierry LECOMTE, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine**
- + Monsieur Dominique MONFILLIATRE, Président de la FRC Normandie et de la FDC 27**
- + Monsieur Bernard MAILLY, Vice-Président de la FDC 80**
- + Madame Valérie GUYET-GRENET, représentant la Cellule de Suivi du Littoral Normand**
- + Monsieur Bruno VALET, Vice-Président, représentant le Président de la Fédération de la Pêche**
- + Monsieur Michel DIMPAULT, Président du Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Normandie**
- + Monsieur Bernard DUPRESSOIR, représentant la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre**
- + Monsieur Christian LEGEARD, Président du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural**
- + Monsieur Emmanuel LAVOISIER, Directeur adjoint de la FDC 80**

- + Monsieur Alex PION, Trésorier de la FDC 80**
- + Monsieur Gilbert SAULOT, Inspecteur de l'Education Nationale en retraite, conseiller de la FDC 76**
- + Les présidents et présidentes des Associations de la Seine Maritime**
- + Les Présidents des Groupements d'Intérêt Cynégétique**
- + Les Directeurs des Maisons Familiales et Rurales**
- + Monsieur Josian BACHELET, Président des Lieutenants de Louveterie**
- + Les Estimateurs des dégâts de grand gibier**
- + Les Armuriers**
- + La presse**
- + Les sonneurs**

**Mesdames, Messieurs.....**

**La présentation du rapport moral de notre fédération constitue un moment fort de notre assemblée générale dans la mesure où il permet de synthétiser les actions que nous avons développés avec le soutien de nos adhérents, de notre personnel, de nos administrateurs et bien évidemment de l'ensemble de nos partenaires qui nous permettent grâce à leur soutien technique et financier, de développer des programmes que nous ne pourrions pas supporter seuls.**

**Pour préparer cette assemblée générale, nous avons, cette année, organisé des rencontres sur le terrain pour expliquer la politique de la fédération mais aussi et surtout pour aller à la rencontre des chasseurs.**

**Nous sommes allés à Duclair, à Forges les Eaux, à Sainte Agathe d'Aliermont, à Goderville et à Belleville en Caux. Cinq réunions où la discussion a été constructive et moins protocolaire qu'une assemblée générale.**

**Ce sont plus de 500 chasseurs qui ont participé à ces échanges avec les élus de la fédération et leur Président. D'un avis général, ces rencontres ont été très appréciées et seront reconduites l'an prochain car nous y avons rencontré des chasseurs qui nous ont exprimé leurs inquiétudes et leurs attentes.**

**Vous verrez toute à l'heure dans certaines propositions qui vous seront faites que nous avons entendu les messages qui nous ont été adressés.**

**Enfin, ces réunions territoriales ont permis d'annoncer en avant-première le déroulement de notre assemblée générale à celle et ceux que nous ne voyons jamais (pour diverses raisons) dans le fonctionnement de nos activités fédérales.**

**Par contre, pour celles et ceux qui sont là aujourd'hui, vous avez un dossier qui contient sous la forme d'un rapport une synthèse des activités que nous avons déployées dans notre département. Bien sûr, notre préoccupation principale concerne la gestion de la faune sauvage chassable et de ses habitats, mais nous n'hésitons pas, quand les enjeux sont communs, à mettre en œuvre des projets qui servent la société civile dans son ensemble.**

**Dans ce cadre, nous avons conclu des partenariats très divers afin d'atteindre nos objectifs, que ce soit avec les établissements publics, les services de l'État, les agriculteurs, les forestiers et bien sûr toutes nos associations cynégétiques qui participent à ce grand projet de la préservation de la biodiversité.**

**Je citerai particulièrement le partenariat qui nous lie à l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de déployer des actions en faveur de la protection de la ressource en eau, de la limitation des effets du ruissellement des eaux et de l'érosion des sols.**

**À l'occasion de cette assemblée générale, j'aurai le plaisir de formaliser un nouveau partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels Normandie Seine afin de mettre nos moyens en synergie sur la thématique de la protection des**

**tourbières dans le pays de Bray. Je vous remercie Monsieur le Vice-Président, d'avoir bien voulu accepter de signer cette convention à un moment si important de notre vie associative.**

**Tout récemment, notre fédération départementale des chasseurs s'est également engagée dans ce formidable chantier de la mise en œuvre d'un groupement d'intérêt public regroupant l'agence régionale du développement durable et l'agence régionale de la biodiversité. En tant que partenaire associé avec les autres fédérations départementales de chasseurs normandes, nous comptons bien nous impliquer dans les politiques environnementales régionales et montrer ainsi qu'en tant qu'usagers et sur nos propres fonds, nous sommes tout à fait capables de collaborer dans un projet commun pour la protection de la biodiversité. La fédération régionale des chasseurs de Normandie jouera également un rôle important puisqu'elle fait partie des membres fondateurs de ce groupement d'intérêt public au titre des acteurs œuvrant pour la protection de la biodiversité.**

**Chers adhérents, c'est en effet un vrai challenge qui nous attend dans les années à venir. La réforme de la chasse en cours de finalisation, constituera une étape particulièrement importante dans la reconnaissance de nos actions puisque grâce à la mise en œuvre d'une éco contribution, nous pourrons développer des programmes ambitieux en faveur de la préservation de la faune sauvage et des territoires. Cette réforme dont vous avez tous entendu parler et qui prévoit la création de l'OFBC (fusion AFB et ONCFS) est toujours en discussion au niveau de nos assemblées. Après avoir été votée par l'assemblée nationale, elle est passée il y a une dizaine de jours devant le sénat où certaines de nos propositions ont donné lieu à débat malgré l'appui de certains sénateurs et l'appui du gouvernement.**

**Sur ces points stratégiques pour notre réforme, le dialogue continue avec les 2 assemblées et notre Président National, Willy SCHRAEN avec son conseil ne ménage pas ses efforts pour faire aboutir nos projets.**

**Une commission mixte paritaire (assemblée nationale et sénat) va se réunir début mai. Nous espérons qu'elle soit conclusive car le bon sens doit l'emporter sur les postures politiques.**

**Si les assemblées trouvent un accord, la réforme sera acquise.**

**Dans le cas contraire, nous devons repasser devant l'assemblée nationale avec le risque de perte de temps ne nous permettant plus de mettre en place cette réforme pour la prochaine saison.**

**Les points qui font débat sont :**

- ↳ Les flux financiers qui ne correspondent plus à ce qui avait été débattu avec le ministère et le Président de la République,**
- ↳ L'éco contribution, qui devait aller aux FRC, reviendrai aux FDC créant ainsi de grandes disparités entre petites et grosses FDC,**
- ↳ Problème également au niveau des ACCA et des relations avec les forestiers,**
- ↳ Compatibilités des plans de chasse avec les documents d'aménagement et de gestion des forêts avec comme risque majeur principal : les diminutions drastiques des populations de cerfs et de chevreuils,**
- ↳ La propriété des données scientifiques, etc....**

**Nous avons néanmoins des sujets sur lesquels nous avons fait des avancées :**

- ↳ Le passage de la contravention au DÉLIT pour l'entrave à l'acte de chasse – j'en parlerai toute à l'heure**
- ↳ Règles de sécurité renforcées (gilet obligatoire, formation et remise à niveau tous les 10 ans)**

- ↳ Sanctions immédiates en cas d'accident grave ou incident ayant mis en danger la vie d'autrui,
- ↳ Gestion du fichier central des permis par la FNC avec un pilotage partagé avec l'OFBC,
- ↳ L'intégration dans le droit français de tous les motifs de dérogation prévus par la directive européenne oiseaux de 2009,
- ↳ La possibilité de gestion de réserves naturelles nationales par les FRC,
- ↳ L'intégration des chasses traditionnelles dans le patrimoine cynégétique français,
- ↳ Soumission des parcelles engrillagées au plan de chasse,
- ↳ L'interdiction du nourrissage des sangliers au profit d'un seul agrainage de dissuasion fixé par le SDGC, etc ...
- ↳ Et bien sûr, le permis à 200 €.

Nous espérons aussi avec cette réforme susciter des vocations et augmenter le nombre de permis.

Concernant le permis de chasser, je voulais vous informer que le conseil d'administration avait fait le choix de construire un centre de formation et d'examen sur la commune de Cottévrard. C'est un point central du département qui devrait faciliter l'accès aux candidats. Nous sommes dans la dernière phase des démarches administratives. Les formations et les examens ont lieu pour l'instant au stand de l'armurerie Dubuc à Cuverville sur Yères, dans le nord du département. Ce n'est pas pratique pour les candidats du pays de Caux ! C'est aussi des coûts de location substantiels qu'il faut supporter. Nous espérons que le centre sera effectivement opérationnel d'ici 2020.

Vous voyez, mes chers amis, que tout n'est pas négatif mais il y a encore dans les 2 mois qui viennent, beaucoup de négociations à mener pour que la

**réforme de la chasse française voulue à 92 % par les chasseurs de France soit effective dès la saison prochaine.**

**Ainsi, personne ne pourra contester qu'avec les agriculteurs et les forestiers, nous œuvrons chaque jour pour entretenir et valoriser les territoires sur lesquels nous chassons. De nombreux aménagements sont mis en place chaque année par les responsables de territoires de chasse avec l'appui de notre fédération afin de conserver des territoires accueillants pour la faune sauvage. Le plan de soutien au petit gibier de plaine de 500.000 euros que nous avons validé l'an passé lors de notre assemblée générale pour une période de 5 ans témoigne de notre engagement à aménager les territoires et à soutenir les populations sauvages de perdrix grise et de faisan commun.**

**Je ne manquerai pas l'occasion de remercier également particulièrement le département de la Seine Maritime qui soutient, depuis de nombreuses années, les opérations de comptage réalisé par les groupements d'intérêt cynégétique ainsi que celles liées à l'aménagement du territoire agricole.**

**Les zones humides font également partie de nos préoccupations majeures et c'est, dans ce cadre que notre pôle REZHEAU joue un rôle déterminant en conseillant les propriétaires pour l'aménagement de leurs zones humides et de leurs mares de chasse.**

**De nombreux territoires ont ainsi été récompensés dans notre département en obtenant le label européen Territoires de faune sauvage, ce qui montre que les chasseurs, grâce à leurs actions de terrain et sur leurs propres deniers, permettent d'entretenir la biodiversité. Lors des rencontres nationales qui sont intervenues en décembre dernier à Paris, la fédération des chasseurs de Seine Maritime a été prise en exemple pour les actions qu'elle développe en partenariat avec l'association des usagers de la vallée de la Durdent en faveur de la biodiversité de ses territoires.**



Notre fédération va aussi travailler à partir de l'année 2019 en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le conservatoire du littoral et le Département sur un nouveau dispositif prévu par la loi biodiversité, les obligations réelles environnementales. Nous croyons beaucoup à ce dispositif qui devrait permettre un certain nombre de propriétaires chasseurs, qui se trouvent dans des zones de préemption, de pouvoir continuer à chasser ou bien transmettre leurs biens à un autre chasseur, s'ils s'engagent à respecter une gestion environnementale de leur site. Je remercie les chasseurs de la vallée de la Durdent d'avoir bien voulu s'engager à nos côtés dans ce programme novateur.

Pourtant, notre rôle de chasseurs est bien souvent contesté. Notre campagne nationale « chasseur premier écologiste de France ? », dans le métro parisien et dans les grandes métropoles, a suscité bien des polémiques et depuis elles ne se sont pas taries. Le monde de la chasse subit des attaques régulières à tous les niveaux. Nos modes de chasse sont mis en cause, en particulier la chasse à courre et dans un certain nombre de départements, des groupes anti chasse viennent s'interposer pour perturber nos pratiques.

C'est pour rappeler à ces perturbateurs que la loi protège la chasse et que nous avons demandé et obtenu que ces individus soient poursuivis devant les tribunaux ; leurs actions constituant un délit.

Rappelons sans cesse que notre activité est parfaitement légale, organisée, qu'elle génère des flux économiques non négligeables, même si nous sommes contestés et combattus par des activistes de plus en plus éloignés des préoccupations des acteurs ruraux.

Les chasseurs ne sont pas les seuls concernés. Chaque jour, les végans et les antispécistes trouvent de nouveaux ennemis. Depuis des siècles, l'homme entretient avec l'animal des relations étroites d'interdépendance et il paraît utopique de croire que l'un puisse se passer de l'autre et réciproquement. Notre

société mondialisée, de plus en plus citadine et coupée du monde rural, serait prête à sacrifier ses liens avec les animaux, sans vraiment réaliser l'ampleur d'un tel projet, tout en lui conférant des droits inhérents à l'espèce humaine. Une telle démarche, non seulement ne sera pas protectrice de l'animal, en particulier domestique, mais porterait un coup fatal à nos traditions, à l'économie, à notre santé, et finalement fragiliserait l'équilibre de la biodiversité.

Les réseaux sociaux qu'ils manipulent avec aisance sont pour ces mouvements animalistes des leviers forts pour développer leur propagande simpliste. La chasse française est une composante incontournable du monde rural et elle génère chaque année un chiffre d'affaires de près de 4 milliards d'euros. Le Président de la République a su résister aux pressions de toutes sortes afin de soutenir la fédération nationale des chasseurs dans son projet de réforme. À cette date, tout n'est pas encore acquis certes, mais le président de la République tient les engagements qu'il avait pris au moment de sa campagne électorale. Pour avoir participé aux négociations au côté Willy SCHRAEN, notre président national, je puis vous dire que ce fut un combat de haute lutte que nous n'aurions pas gagné sans le soutien du Président de la République.

Parmi les points importants de la réforme, il convient de parler de la mise en œuvre de la gestion adaptative pour grand nombre d'espèces, procédé somme toute logique, qui consiste à définir des quotas de prélèvements prioritairement pour les espèces migratrices. Cela en fonction de l'état de leur population et pas uniquement basée sur des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. Nous espérons que ce sujet qui fait encore débat sera validé dans le texte définitif car c'est une avancée majeure dans notre pratique que nous n'avons pu tester que partiellement pour la chasse des oies en février, mais qui va nous obliger à développer notre expertise scientifique afin d'estimer le mieux possible le niveau des populations que l'on chasse. La semaine dernière aux Pays Bas où je

représentais la France à l'assemblée générale des chasseurs européens, il a été voté à la demande de la France la mise ne place d'une Task Force au sein de la FACE sur ce sujet.

Pour développer la connaissance scientifique, occasion le conseil régional de Normandie et son président Hervé MORIN, qui a décidé de soutenir la fédération régionale des chasseurs dans l'acquisition d'un radar ornithologique afin d'apprécier les flux migratoires qui traverseront notre région. Merci à la Région Normandie de soutenir la chasse. Ce suivi s'intègre dans un programme national ambitieux destiné effectivement à connaître l'état des populations de migrateurs dans notre pays. Les chasseurs, en s'appuyant sur l'institut scientifique nord-est atlantique, sont fiers de mettre en œuvre ce programme qui devrait permettre de disposer de données irréfutables sur l'état des populations. Je dois signaler également que les données collectées par ce radar seront transmises de façon régulière à l'observatoire régional de la biodiversité en Normandie. Au-delà des espèces chassables, ce radar fournira des informations sur bon nombre d'autres espèces, y compris les insectes.

Voilà un bel exemple pour dire que les chasseurs sont des acteurs de la biodiversité.

La fédération régionale des chasseurs de Normandie dont je salue le Président ici présent, mon ami Dominique MONFILLIATRE est en cours de construction et elle sera, j'espère, dotée de moyens supplémentaires à partir de l'été prochain, une fois que la réforme de la chasse sera engagée. Nous mettrons tout en œuvre à cet échelon pour que les chasseurs de Normandie soient valorisés dans leurs actions. Notre fédération y participera activement. D'ailleurs, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre directeur Éric COQUATRIX sera pour un quart de son temps, le directeur de cette nouvelle fédération régionale. Pour ma

part, je suivrai plus précisément les dossiers liés à la biodiversité dans le cadre du groupement d'intérêt public où je représenterai la FRC.

Et bien sûr, je n'oublie pas tous les travaux que nous menons dans notre département de la Seine Maritime. Nos actions sont multiples dans le domaine de la gestion de la faune sauvage, de l'aménagement des territoires, de la formation des chasseurs, de l'éducation à la nature et bien sûr, de la sécurité à la chasse. Nos différentes commissions fédérales travaillent activement sur l'ensemble de ces sujets pour que nos populations de gibier se portent bien. C'est un défi souvent difficile à relever avec l'évolution du contexte agricole. Mais nous redoublons d'efforts, avec le soutien des associations locales, pour maintenir des densités satisfaisantes de perdrix grise, de lièvre et de faisan commun.

Nous vous présenterons à mi-chemin de cette assemblée générale une vidéo sur la perdrix grise afin de vous montrer que tout n'est pas perdu et que si nous y mettons les moyens nécessaires, nous pouvons encore organiser de belles chasses. Car c'est bien là notre objectif, que de permettre la chasse de ce merveilleux oiseau qu'est la perdrix grise. Quelquefois, celle-ci ne peut plus s'envisager qu'en renforçant les populations sauvages. C'est un virage que nous avons pris il y a peu de temps face à l'effondrement de certaines populations.

Dans le respect de l'éthique, c'est bien là notre choix que de vous proposer des moyens pour que vous puissiez continuer à chasser sur vos territoires un gibier sauvage et abondant. Ceci en simplifiant également les contraintes administratives qui, rappelons-le, viennent souvent des chasseurs eux-mêmes !

Par contre, s'il y a une espèce qui se porte bien, c'est le sanglier. Trop bien me direz-vous, car le montant des dégâts agricoles atteints une limite. Avec près de huit cent mille euros d'indemnités versées aux agriculteurs, l'enjeu financier est de taille. Les chasseurs étant les seuls financeurs, pour l'instant, de ces dégâts, il est clair que plus il y a de dégâts de sangliers, plus nous devons augmenter nos

cotisations. Aussi, je demande aux responsables de chasse d'être raisonnables et d'encourager les prélèvements mêmes sur les femelles adultes, lorsque les populations sont excessives. Nous nous étions fixés l'année passée un objectif de prélèvements très ambitieux. Nous l'avons réalisé à + de 80 %, soit environ 8.000 sangliers.

Avec le risque de développement de la peste porcine africaine, qui aujourd'hui, et tant mieux, est toujours de l'autre côté de la frontière entre la Belgique et la France, nous devons prendre ce risque avec le plus grand sérieux.

Nous touchons là à un risque sanitaire grave qui peut mettre en danger toute l'économie de la filière porcine.

Le sanglier n'est pas responsable de la PPA, il en est la victime mais puisqu'il s'agit d'un animal sauvage, chassable, c'est aux chasseurs qu'incombe la responsabilité d'enrayer la propagation de cette PPA. Il en va de la pérennité de notre activité à terme mais aussi de notre crédibilité à savoir gérer avec le monde agricole cette situation de crise. Aussi, nous devons redoubler de vigilance et baisser encore le niveau de nos populations. Pour atteindre cet objectif, nous allons proposer une simplification du plan de gestion sanglier pour le bois. Ce projet de modification du schéma départemental va vous être exposé un peu plus en détail, mais il va dans le sens d'une réelle simplification pour vous, chasseurs. En résumé, il n'existera plus qu'un seul bracelet sanglier utilisable en plaine ou bois, sans avoir besoin de passer par une demande de plan chasse.

La simplification, nous l'avons aussi recherchée au niveau des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour le petit gibier de plaine. Nous avons des dates échelonnées dans le temps. Il n'était plus concevable d'avoir à consulter le guide de poche chaque jour de chasse pour savoir ce que l'on pouvait tirer et où, on pouvait tirer. Vous verrez que si vous acceptez nos propositions, ce sera désormais beaucoup plus simple pour vous. Nous vous

**proposerons également des mesures spécifiques pour le faisan commun afin de promouvoir son développement à l'échelle de tout le département.**

**En matière de sécurité, nous n'avons pas eu à déplorer d'accidents mortels lors de la précédente campagne de chasse. C'est une grande satisfaction qui vient récompenser les multiples efforts que nous déployons pour sensibiliser nos adhérents au respect élémentaire des règles de sécurité. Au niveau national, le nombre d'accidents est en très nette baisse. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour encore faire baisser ces chiffres.**

**Nous accordons une importance particulière aux relations que nous pouvons entretenir avec les autres usagers de la nature. C'est le cas en particulier des randonneurs avec qui nous entretenons des liens étroits. Nous pouvons nous réjouir que ce partenariat, avec les associations de sports de nature, soit également effectif au niveau national puisque notre fédération a signé récemment un partenariat avec le comité national de la randonnée équestre et les vététistes. Nous partageons ce point de vue que nous sommes en capacité de partager cette nature sans avoir à partager les jours de la semaine. A ce sujet, nous avons échappé au cours de la discussion au sénat au retour de la sempiternelle demande de jours de non chasse. La proposition était : suppression le mercredi et un week-end sur deux. Grâce à l'intervention des sénateurs CARDOUX et PATRIAT, nous avons évité le pire .... Mais jusqu'à quand ??**

**Afin de montrer notre volonté de partager cet espace qui nous est si cher, la fédération des chasseurs organisera la semaine prochaine, le dimanche 28 avril au château de Mesnières en Bray, une grande fête de la ruralité qui réunira tous les acteurs du territoire. Le slogan de cette manifestation « Partageons la nature » témoigne de notre engagement dans ce domaine et nous retrouverons sur le site du château de Mesnières en Bray, les pêcheurs, les agriculteurs qui présenteront des vaches normandes, des forestiers, des attelages, le comité**

départemental de la randonnée pédestre et le comité régional de la randonnée équestre et bien sur toutes les associations cynégétiques départementales.

Je tiens à remercier tous nos sponsors et encore une fois le département de la Seine-Maritime pour nous avoir mis à disposition des stands pour organiser cet événement. Merci Pascal, de ce soutien fort aux acteurs du monde rural et des sports de nature.

Je vous citerai également plusieurs événements qui vont intervenir dans les prochains mois : le festival animalier du 3 au 7 juin, le concert contre le cancer à la collégiale d'Auffay le 28 juin et la semaine de l'eau qui aura lieu en octobre prochain sur la commune de Mesnil sous Jumièges en vallée de Seine.

Mes chers amis, j'arrive au terme de ce rapport peut-être un peu long mais surement incomplet tant les actions de votre fédération sont nombreuses.

Ces actions, nous ne pourrions les mener à bien sans la reconnaissance que nous témoignent tous nos partenaires institutionnels ou privés.

Sans l'aide précieuse de toutes nos associations spécialisées, piégeurs, gardes particuliers, grand gibier, petit gibier, gibier migrateurs, jeunes chasseurs, chasse en famille, veneurs etc...

Sans l'ensemble de nos salariés (secrétaires, comptables, techniciens) et notre directeur, Eric COQUATRIX.

Et puis sans le dévouement du Conseil d'Administration qui ne ménage pas ses efforts pour défendre notre passion.

Avant de conclure, je voudrais saluer publiquement ce jour, deux personnes qui ont beaucoup apporté à la chasse dans ce département et avec qui, j'ai beaucoup apprécié l'honneur de travailler à leurs côtés. Il s'agit de 2 représentantes de l'Etat qui, à mon grand regret, sont parties vers d'autres régions.

Je veux citer Madame la Préfète, Fabienne BUCCIO et Madame Florence CASTEL, directrice adjointe de la DREAL.

**J'espère que nous accueillerons l'an prochain notre nouveau Préfet, Monsieur Pierre-André DURAND, auprès duquel je vais solliciter prochainement un rendez-vous.**

**Voilà, Mesdames, Messieurs, j'en ai terminé.**

**Merci de votre attention et vive la chasse !!!!**

**Alain Durand**